

Guide d'utilisation du **logo** de la MRC de Pontiac



L'identité visuelle de la MRC de Pontiac constitue la représentation graphique de la figure et de la coiffe du Chef mohawk, Pontiac. Ce logo est l'unique représentation graphique pouvant identifier officiellement la MRC.

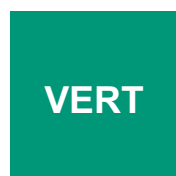
L'utilisation du logo est régie par une série de normes graphiques qui consistent à établir les règles afin d'assurer le bon usage et l'impact maximal de l'identité visuelle de la MRC de Pontiac. Ainsi, il est formellement interdit :

- d'étirer ou de modifier les proportions de la signature
- d'en changer les couleurs
- de l'utiliser sur un fond de couleur, une photographie ou une texture qui nuirait à sa lisibilité.

Le Service des communications de la MRC de Pontiac est le gardien officiel de la signature.

Service des communications
mrcpontiac.qc.ca





Pantone 340
(100%)

Quadrichromie

Cyan : 88 %
Magenta : 16 %
Jaune : 71 %
Noir : 2 %

RVB

Rouge : 0
Vert : 153
Bleu : 119

Hexadécimal

#009977



Pantone 286
(100%)

Quadrichromie

Cyan : 100 %
Magenta : 89 %
Jaune : 5 %
Noir : 3 %

RVB

Rouge : 0
Vert : 56
Bleu : 168

Hexadécimal

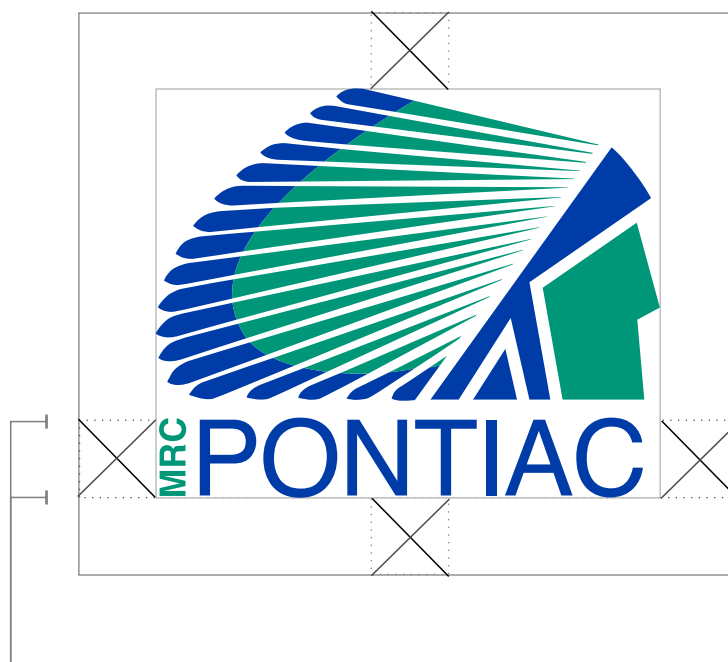
#0038A8

zone de protection du logo

Le logotype doit toujours pouvoir respirer, c'est-à-dire qu'il faut lui allouer un espace minimal d'aération, que ce soit pour l'éloigner d'un autre élément visuel ou du bord de la page.

Cet espace n'est pas déterminé par une mesure fixe, mais plutôt par une unité relative à la dimension du logo.

La zone de protection de la signature utilise comme élément de mesure la hauteur des lettres du mot « PONTIAC ».



La zone de dégagement est égale à la hauteur des lettres du mot « PONTIAC ».

les différentes versions

Version couleur
(Pantone, quadrichromie
et RVB)



Version monochrome
(gris = 65% noir)



Version blanc renversé

